



14ème législature

| | | |
|---|---|--|
| Question N° : 93882 | De M. Francis Vercamer (Union des démocrates et indépendants - Nord) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Affaires sociales et santé | | Ministère attributaire > Affaires sociales et santé |
| Rubrique > professions de santé | Tête d'analyse > infirmiers anesthésistes | Analyse > formation. diplômés. |
| Question publiée au JO le : 08/03/2016 | | |

Texte de la question

M. Francis Vercamer attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le devenir des infirmiers anesthésistes dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de modernisation de la santé. Les infirmiers anesthésistes s'inquiètent en effet de ne pas pouvoir être reconnus comme infirmiers de pratique avancée, alors même que leur formation, d'une durée de 7 ans, dispensée au travers de deux concours nationaux, deux cycles d'études entrecoupés de deux années d'exercice professionnel infirmier obligatoires, est sanctionnée par diplôme universitaire au grade de master 2. Leurs compétences leur permettent d'intervenir en anesthésie, en urgence réanimation et en gestion de la douleur, leur assurant ainsi un référentiel d'activités des plus complets. La spécificité de leur fonction au sein des équipes de soignants est notamment soulignée par le fait que les infirmiers anesthésistes détiennent l'exclusivité de la compétence en ce domaine, hormis le médecin anesthésiste lui-même. C'est en lien avec ce dernier que les infirmiers anesthésistes, au cours des interventions, sont amenés à assurer, en autonomie, la sécurité du patient et la qualité de l'anesthésie qui lui est pratiquée. Les conditions d'acquisition de leur diplôme comme d'exercice de leur profession concourent ainsi à considérer que les infirmiers anesthésistes pourraient être reconnus parmi les infirmiers de pratique avancée. Or les démarches entreprises en ce sens par les représentants de la profession auprès du ministère laissent augurer du contraire, engendrant inquiétude et mécontentement parmi les infirmiers anesthésistes à propos du devenir de leur spécialité. Il lui demande donc quelles sont les intentions du Gouvernement en ce domaine.